



Commune de La Brillaz
Administration communale

Conseil des parents : mise au concours

Le conseil des parents, en fonction depuis le début de l'année 2018, est un organe essentiel à la vie de l'école. Il est composé de quatre membres, parents d'élèves, nommés par le conseil communal pour une période minimale de trois ans.

Le conseil des parents est composé de :

Julie Curto Scharff, Lentigny – Présidente
Corinne Liard, Onnens – Vice-présidente
Liliane Ribeiro, Lentigny
Samuel Crausaz, Onnens

Le corps enseignant y est également représenté par un·e enseignant·e désigné·e par ses pairs; le directeur d'école ainsi que la conseillère communale en charge des écoles participent au conseil des parents.

Mme Corinne Liard, qui siège au conseil depuis 2022 a fait part de sa démission avec effet au 1^{er} février 2024. Après s'être engagée pour l'établissement scolaire de La Brillaz, elle quitte le conseil des parents pour se consacrer à d'autres projets familiaux ; le conseil communal en profite pour la remercier pour son précieux travail. Il y a ainsi déjà lieu de penser à son remplacement.

Si vous êtes intéressé·e par cette fonction et souhaitez des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Julie Curto Scharff, présidente du conseil des parents (079 304 89 11), ou Lucie Menétrey, conseillère communale responsable des écoles (079 127 08 60). Vous pouvez aussi annoncer votre intérêt ou votre candidature auprès de l'administration communale (commune@labrillaz.ch).

Délai de postulation : 15 mars 2024

Le conseil des parents et les autorités communales se réjouissent de cette future collaboration!

En vous remerciant de l'accueil fait à sa missive, le conseil communal vous transmet, Chers Parents, ses salutations les meilleures.

Le conseil communal

Lentigny, février 2024